

**Site nucléaire du Tricastin (Drôme) :
fuite radioactive à la SOCATRI
8 juillet 2008**

**Nouveau dysfonctionnement grave sur le site nucléaire du
Tricastin.**

Premier commentaire (à chaud) de la CRIIRAD

Un communiqué des Préfectures du Vaucluse et de la Drôme vient d'informer le public qu'une opération de nettoyage d'une cuve sur le site de la SOCATRI a conduit au déversement de 30 m³ d'effluents radioactifs sur le sol et dans le canal adjacent. Ce communiqué vient d'être complété par un communiqué de l'ASN.

Les communiqués des Préfectures et de l'ASN indiquent que ces effluents contenaient **12 grammes d'uranium par litre**. L'utilisation de l'unité de masse au lieu de l'unité de mesure de l'activité (le becquerel) ne rend pas compte de l'ampleur de la fuite. Il est utile de comparer le rejet accidentel aux limites annuelles que doit respecter la SOCATRI.

1. Violation de la limite annuelle de rejet

En prenant l'hypothèse d'un rapport isotopique naturel (soit 0,7% d'uranium 235) et de l'absence d'uranium artificiel (ni uranium 236 ni uranium 232), l'activité massique correspondant à 12 grammes par litre est d'un peu plus de 307 000 Bq/litre^[1], soit pour 30 mètres cube d'effluents, une activité totale en uranium de plus de 9 200 000 000 becquerels, soit **9 200 MBq** (mégabecquerels)

Aux termes de l'arrêté du 16 août 2005, la SOCATRI ne doit pas rejeter sur un an, dans le canal de Donzère-Mondragon, plus de **71,7 MBq en isotopes de l'uranium**.

La fuite qui s'est produite a donc conduit à un rejet dans l'environnement plus de 100 fois supérieur à la limite annuelle (128 fois sur la base d'une hypothèse qui n'est absolument pas maximaliste).

Précisons par ailleurs, que les rejets doivent être effectués dans le canal de Donzère-Mondragon, où le débit doit assurer une dilution suffisante des effluents radioactifs. Ici le rejet a été effectué en partie dans un canal débouchant sur le ruisseau de La Gaffière (qui ne présente pas les capacités de dilution requises) et pour partie sur le sol (aucune précision n'a été donnée sur les volumes de terre contaminés, ni sur la profondeur des infiltrations : la nappe alluviale n'est qu'à 2 ou 3 mètres de profondeur).

Par ailleurs, si les effluents contenus dans la cuve proviennent d'installations qui travaillent sur l'uranium de retraitement (un uranium qui comporte des radionucléides artificiels) les rejets sont strictement interdits.

2. Violation de la limite d'activité volumique (concentration)

Aux termes de l'arrêté du 16 août 2005, la limite d'activité volumique des isotopes de l'uranium dans les effluents après traitement doit être inférieure à **50 Bq/l**. Toujours sur la base d'un rapport isotopique naturel et de l'absence d'isotopes artificiels, l'activité massique des effluents serait d'environ **300 000 Bq/l, soit un dépassement de plus de 6 000 fois la limite réglementaire**.

La CRIIRAD demande la communication immédiate des résultats d'analyse détaillés par radionucléide, ce qui permettra d'affiner les calculs et de préciser la nature des infractions et l'importance des risques environnementaux, voire sanitaires. Les effluents étant stockés dans une cuve, la SOCATRI devait en connaître la composition isotopique... ou alors c'est un dysfonctionnement supplémentaire. La transparence est dans tous les discours, ce serait mieux qu'elle soit dans les actes.

Il est intéressant de remarquer que lorsqu'une fuite accidentelle se produit et qu'elle est inférieure, ou très inférieure, aux limites de rejet, cette comparaison est systématiquement mise en avant par l'exploitant et l'Autorité de sûreté nucléaire et l'Etat. En revanche, lorsque la fuite représente un dépassement considérable (plus de 100 fois et plus de 6 000 fois) des limites maximales, la comparaison disparaît du discours officiel et les résultats sont présentés... en grammes !

[1] Cette activité pourrait être nettement supérieure avec une teneur en uranium 235 supérieure à la teneur naturelle (la SOCATRI peut traiter de l'uranium enrichi jusqu'à 5% !) et en cas de présence d'uranium de retraitement (et donc d'isotopes artificiels de l'uranium).